

UNION INTERPARLEMENTAIRE

INTER-PARLIAMENTARY UNION

ASSOCIATION DES SECRETAIRES  
GENERAUX DES PARLEMENTS



*ASSOCIATION OF SECRETARIES  
GENERAL OF PARLIAMENTS*

COMMUNICATION

de

Mme Le Thu Ha,  
Assemblée nationale du Vietnam

sur

« Passage au numérique : un tournant stratégique de l'Assemblée nationale du Viet Nam »

Session d'Istanbul  
Avril 2026

*Monsieur le Président,  
Chers collègues, Secrétaires généraux des parlements,  
Distingués délégués,*

Dans un monde où les données relient les marchés, les chaînes d'approvisionnement et les écosystèmes technologiques à l'échelle mondiale, une question de plus en plus pressante se pose pour la communauté parlementaire : **pourquoi les connaissances législatives se limitent principalement au sein des frontières nationales ?**

Aujourd'hui, les parlements évoluent dans un environnement politique en mutation rapide et de plus en plus complexe. Le rythme des changements technologiques, économiques et sociaux impose de nouvelles exigences non seulement aux élus, mais aussi aux **administrations parlementaires** - les institutions directement responsables de la qualité de l'information, des connaissances institutionnelles et des processus législatifs.

Pour les organes de conseil et d'appui parlementaires, le défi ne consiste plus simplement à gérer des charges de travail de plus en plus élevées. Le défi majeur réside désormais dans la capacité à préserver **la qualité législative, la transparence et la capacité d'adaptation institutionnelle** dans un contexte où la transformation numérique et l'intelligence artificielle redéfinissent en profondeur la manière dont les politiques sont élaborées et mises en œuvre.

Les expériences de nombreux parlements montrent que la transformation numérique ne se limite pas à l'introduction de nouvelles technologies. **Elle implique une transformation de l'organisation des connaissances législatives, de la gestion des flux d'information et du soutien apporté aux députés pour prendre des décisions fondées sur les données.** Cela devient d'autant plus crucial que les enjeux politiques sont de plus en plus transversaux et transnationaux, nécessitant une capacité accrue de comparaison et d'apprentissage international.

À l'Assemblée nationale du Viet Nam, nous avons engagé des réformes en ce sens, en mettant l'accent sur la numérisation des procédures législatives, le développement de plateformes intégrées de données parlementaires et l'application progressive d'outils d'analyse des politiques – y compris des outils d'évaluation de la cohérence juridique et de l'impact de la législation. Ces efforts ont contribué à améliorer la coordination dans le travail parlementaire, à renforcer l'accès des députés à l'information et à favoriser une transition progressive **d'une élaboration des lois fondée sur l'expérience vers celle fondée sur des preuves et des données.**

De cette expérience, nous retenons que **le renforcement des capacités en matière de données et de gestion des connaissances législatives au sein de chaque parlement constitue une condition préalable à l'innovation institutionnelle.** Toutefois, dans un monde où les défis politiques sont de plus en plus globaux, la pleine valeur de la

transformation numérique parlementaire ne pourra être réalisée que si **les efforts nationaux sont reliés par la coopération internationale**.

Autrement dit, la transformation numérique législative doit **être envisagée à deux niveaux** : renforcer les capacités en matière de données et la gestion des connaissances au sein de chaque parlement, tout en mettant progressivement en place des mécanismes permettant aux parlements de partager et de référencer les connaissances législatives au-delà des frontières. Une telle combinaison permettrait non seulement d'améliorer la qualité de la recherche comparative, mais aussi **de fournir un environnement d'information fiable et vérifiable** pour l'utilisation d'outils analytiques avancés.

Parallèlement, la pratique révèle également **des écarts structurels**. Alors que les défis politiques deviennent de plus en plus globaux, les connaissances et les données législatives restent fragmentées et dépourvues de mécanismes efficaces de connectivité entre les parlements. Ces lacunes limitent non seulement la recherche comparative des politiques, mais réduisent également l'efficacité des outils analytiques modernes. À l'ère de l'intelligence artificielle, l'accès à **des données juridiques fiables, vérifiables et faisant autorité** devient une condition fondamentale pour améliorer la qualité du travail d'appui parlementaire.

**La souveraineté législative ne signifie pas l'isolement des connaissances**. Au contraire, la capacité législative dépend de plus en plus de la capacité à relier les connaissances, à tirer parti des expériences internationales et à utiliser les données de manière responsable.

Sur cette base, nous estimons que l'ASGP pourrait **promouvoir une nouvelle approche de coopération** visant à renforcer la connectivité et l'utilisation des données législatives entre les parlements.

Une telle initiative ne viserait pas à normaliser le contenu des législations nationales. Elle créerait plutôt des conditions favorables à la recherche comparative, renforcerait les capacités d'appui parlementaire, soutiendrait le développement d'outils d'analyse des politiques et contribuerait progressivement à l'émergence **d'une communauté mondiale dont les connaissances législatives sont interconnectées**.

Elle ne nécessiterait pas non plus, dans un premier temps, la mise en place de bases de données centralisées de grande envergure. Une approche plus pragmatique consisterait à développer progressivement **un réseau de connaissances législatives connectées**, permettant aux parlements d'accéder et de se référer aux systèmes d'information des autres, sur la base de normes de partage de données appropriées, d'un consensus professionnel et dans le plein respect de la diversité des systèmes juridiques.

Cette approche permettrait une édification à partir des plateformes de données existantes, la réduction des besoins importants en investissements et, surtout, le renforcement du rôle

**des organes d'appui parlementaire en tant que garants des connaissances législatives à l'ère numérique.**

Nous pensons que l'ASGP, en tant que forum des Secrétaires généraux des parlements, est particulièrement bien placé pour travailler en coordination et faire avancer ce processus – **non pas en tant que fournisseur d'infrastructures techniques, mais en tant que maestro reliant les connaissances législatives à l'échelle mondiale.**

À l'ère numérique, la capacité législative ne peut plus être mesurée uniquement par le nombre de lois adoptées, mais également par **la capacité des parlements à accéder aux connaissances, à exploiter les données, à anticiper les risques en matière de politiques et à être flexible pour s'adapter au changement.** La coopération en matière de données législatives n'est donc pas seulement une option technique ; elle constitue **une exigence stratégique** pour renforcer le rôle des parlements dans la gouvernance démocratique moderne.

Si elle est mise en œuvre selon une feuille de route progressive et appropriée, cette initiative pourrait devenir **une contribution significative et durable de l'ASGP à l'avenir des institutions parlementaires.** L'avenir de l'élaboration des lois à l'ère numérique ne dépendra pas des efforts isolés de chaque parlement, mais de **notre capacité collective à échanger les connaissances, à connecter les données et à innover dans le fonctionnement des institutions législatives.**

Le Viet Nam est prêt à partager son expérience et à participer activement à ce processus de coopération.

*Je vous remercie de votre attention.*